



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

CENTRE REGIONAL
D'INCENDIE

11



1. Composition du service

- 1 commandant
- 1 capitaine
- 2 lieutenants
- 5 sous-lieutenants
- 5 agents administratifs dont 1 adjudant, 1 magasinier et 1 mécanicien
- 123 pompiers professionnels dont le staff Officiers, l'adjudant administratif et le magasinier
- 40 pompiers volontaires dont 2 sous-lieutenants et l'adjudant sportif
- 15 opérateurs civils

2. Description du service

Le Centre Régional de Secours emploie 170 personnes et comprend 4 services interdépendants :

2.1. Service incendie

Outre les missions définies dans la Loi du 31 décembre 1963 modifiée le 28 mars 2003 ainsi que dans l'Arrêté Royal du 7 avril 2003, allant de l'aide médicale urgente et la lutte contre l'incendie jusqu'au dégagement d'une personne coincée dans un véhicule en passant par la destruction des nids de guêpes, le service Incendie exécute d'autres missions telles que la formation du personnel d'entreprise à la manipulation d'extincteurs.

La prévention incendie, destinée à assurer un niveau de sécurité élevé aux occupants des bâtiments privés et publics, constitue une tâche importante dédiée au service Incendie. Cette mission est principalement assurée par les officiers professionnels.

Le service Incendie participe également à l'information au public, notamment par le biais de salons, foires et séances d'information dans les écoles.

Pour répondre à ces besoins, il dispose de 101 pompiers professionnels et 37 volontaires répartis en trois sections assurant une présence permanente à l'arsenal afin de répondre dans les plus brefs délais aux besoins de la population.

Ces dernières années, les missions des services Incendie se sont diversifiées (interventions sur parois rocheuses, interventions impliquant des produits chimiques dangereux, ...). Pour répondre à ces besoins, des groupes d'intervention spécifiques ont été créés : C.M.I.C. (Cellule Mobile d'Intervention Chimique), G.R.I.M.P. (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux), plongeurs, ...

2.2. Service d'aide médicale urgente (A.M.U.)

Le transport urgent d'un malade ou d'un blessé constitue quantitativement la mission la plus importante des sapeurs-pompiers. Pour ce faire, le service AMU dispose de 6 ambulances intervenant simultanément avec une équipe médicale pour les cas les plus graves. Cette équipe est constituée d'un infirmier et d'un médecin, tous deux spécialisés dans la médecine d'urgence. Leur rôle est de conditionner le patient pour que son transport vers l'hôpital se fasse dans les meilleures conditions. Depuis le 1^{er} janvier 2010, une ambulance PIT constituée d'un infirmier SIAMU et de deux ambulanciers a été mise en place pour soulager le SMUR.

2.3. Centre 100

Le Centre 100 reçoit et distribue les appels de secours provenant du territoire de la province de Namur et de la zone téléphonique 010 dans le Brabant Wallon depuis le mois d'octobre 2010. Pour exécuter leurs missions dans les meilleurs délais, les opérateurs disposent d'outils informatiques sophistiqués permettant notamment de connaître le numéro de téléphone et l'adresse de l'appelant avant qu'il n'ait eu le temps de prononcer le moindre mot.

Cette identification permet de gagner de précieuses secondes dans le cas de personnes paniquées, mais permet aussi de retrouver facilement un éventuel mauvais plaisantin.

Le Centre 100 gère les communications radio des ambulances. Il assure également la coordination des services de secours non-policiers en cas d'accidents majeurs.

Le numéro d'appel pour les secours non-policiers est le 100, mais le numéro d'appel européen 112 est également en fonction. Ces deux numéros peuvent être utilisés sans distinction. La centrale 100 assure la bonne distribution des appels de secours au numéro 112, même pour les urgences policières. Elle n'en assure pas le dispatching et le suivi.

2.4. Permanence pompiers

Indépendamment du Centre 100, une « Centrale Pompiers » a été mise en place. Elle gère, via le réseau « ASTRID », le suivi des interventions incendie du service et reprend le dispatching des « missions pompier » autrefois géré par le centre 100.

2.5. Service administratif et technique

Composé de 5 agents, dont un mécanicien et un magasinier, il assure la rédaction des rapports d'intervention, la facturation des transports par ambulance, le suivi administratif des différentes missions, la gestion des ressources en eau de l'entité namuroise, le suivi des entretiens du parc automobile du service et, plus généralement, toutes les tâches administratives se rapportant au centre régional de secours.

3. Article budgétaire attaché spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget Page
351/111CP-01	Traitement personnel (congés préalables)	50
351/111DN-01	Nocturnes et dominicales	50
351/111DV-01	Nocturnes et dominicales (volontaires)	50
351/111E-01	Traitement personnel (employés)	50
351/111O-01	Traitement personnel entretien	50
351/111PV-01	Traitement personnel (volontaires)	50
351/111DN-02	Nocturnes et dominicales (employés) APE	50
351/111E-02	Traitement personnel (employés) APE	50
351/111CP-08	Indemnités PDN congés préalables	50
351/111PL-08	Indemnités plongeurs	50
351/112CP-01	Pécules de vacances (congés préalables)	50
351/112O-01	Pécules de vacances ouvriers	50
351/112E-01	Pécules de vacances employés	50
351/112PV-01	Pécules de vacances pompiers volontaires	50
351/112E-02	Pécules de vacances (employés) APE	50
351/113CP-01	Cot. Pat. All. fam.-ONSS-AMI (congés préalables)	50
351/113O-01	Cot. Pat. All. fam.-ONSS-AMI	52
351/113PV-01	Cot. Pat. All. fam.-ONSS-AMI Volontaires	52
351/161-01	Prestations générales	51
351/161-48	Produits divers	51
352/161-01	Recettes Service 100	51
351/380-01	Indemnités incapacité travail	51

Article	Intitulé	Budget Page
351/464-01	Remb.par l'Autorité sup. des charges fin. des emprunts	51
351/485-01	Contr. Autres communes	51
351/465-01	Sub.Etat Service 100	51
352/465ST-01	Sub. État Service 100 – Starter Team	51
351/113DN-01	Cot. Pat. All. fam.–ONSS–AMI nocturnes dom.	50
351/113DV-01	Cot. Pat. All. fam.–ONSS–AMI prestations dominicales volontaires	50
351/11E-01	Cot. Pat. All. fam.– ONSS– AMI	52
351/113DN-02	Cot. Pat. All. fam.–ONSS–APE nocturnes dom.	52
351/113E-02	Cot. Pat. All. fam.–ONSSAPL (employés) APE	52
351/113CP-08	Cot. Pat. All. fam.– ONSS– AMI PDN Congés préa.	52
351/113PL-08	Cot. Pat. Pensions-ONSS-APL Congés préalables	52
351/113E-21	Cot. Pat. Pensions-ONSS-APL	52
351/113CP-48	Cot. Pat. Autre caisse pension (congrés préalables)	52
351/113PJ-48	Cot. Pat. Autres caisses pensions	52
351/113E-48	Cot. Pat. Autre caisse pensions	52
351/113O-48	Cot. Pat. Autre caisse pensions	52
351/117-01	Primes assurance loi	52
351/121-48	Masse d'habillement	52
351/121PV-48	Masse d'habillement pompiers volontaires	52
351/123-02	Frais administratifs	52
351/123-06	Mat. De bureau/contrats	52
351/123-11	Frais de téléphone	54
351/123-12	Entret. Mob. De bureau	54
351/123-17	Frais formation pompiers	54
351/124-05	Equipements de protection	54
351/124RA-06	Fonctionnement Astrid	54
351/124-08	Assurance pompiers Volontaires	54
351/124-12	Matériel service Incendie Achat - Entretien	54
351/124RA-12	Entret. Matériel Radio	54
351/124CS-48	Dépenses diverses Intervention	54
351/124PA-48	Achat produits interventions	54
351/125CS-02	Entretien Bâtiments (Pompiers)	54
351/125-03	Chauffage - Eclairage	54
351/125-06	Entretien Bâtiments Contrats	54
351/125-08	Assurances des immeubles	54
351/125-15	Consommation eau	54
351/127-02	Entretien véhicules	54
351/127PN-02	Pneus pour véhicules	54
351/127C-03	Carburant pour véhicules	54
351/127H-03	Huile pour véhicules	54

Article	Intitulé	Budget Page
351/127-06	Entretien véhicules - contrats	56
351/127-08	Assurances de véhicules	56
352/123-02	Fonctionnement Service 100	56
352/124-02	Fonctionnement ambulances	56
352/125-02	Entretien Bâtiments	56
352/127-02	Entretien véhicules	56
352/127PN-02	Pneus pour véhicules	56
352/127H-03	Huile pour véhicules	56
352/127-08	Assurances de véhicules	56
351/211-01	Intérêts emprunts part communale	56
351/212-01	Ch. finan.des emp. à charge de l'autorité supérieure	56
351/911-01	Tranche emprunts part communale	56

4. Rapport d'activités

4.1. Zones d'intervention

Le service Incendie intervient sur 4 entités regroupant 45 anciennes communes et protège ainsi une population de 137.857 habitants se répartissant comme suit (au 31/12/11):

- Namur: 110.531
- Assesse: 6.696
- La Bruyère: 8.925
- Profondeville: 11.705

En raison de la répartition des ambulances sur le territoire de la Province et en fonction des disponibilités, le service des ambulances s'étend sur une zone d'environ 60 anciennes communes.

4.2. Activités internes

En dehors des interventions quotidiennes, la journée d'un sapeur-pompier s'articule autour des activités suivantes :

- exercices physiques et sportifs le matin (muscultation, exercices pour le dos, natation, entraînements sportifs divers, ...).
- formations pratiques et théoriques l'après-midi, cours de recyclage en Aide Médicale Urgente, ...
- activités libres à partir de 17 heures et jusqu'au lendemain matin 7 heures,
- exercices particuliers (plongée, sauvetage en milieu périlleux, ...) ont lieu régulièrement selon les besoins.

4.3. Charroi

Les véhicules sont contrôlés tous les jours pour assurer un fonctionnement parfait en toutes circonstances.

Le centre régional de secours dispose de plusieurs catégories de véhicules. En voici quelques-unes :

Catégorie	Nombre	Description
Auto échelles et autoélévateurs	5	4 d'une hauteur d'environ 30 m et 1 de 18 m; ces véhicules sont destinés au sauvetage des personnes et aux travaux en hauteur
Autopompes	6	servent au transport du matériel, personnel et amènent l'eau sous pression nécessaire à l'extinction des incendies
Camions citernes	3	équipés d'un réservoir de 8.000 litres en eau, ils constituent une réserve d'eau importante pour l'alimentation en eau
Véhicules de désincarcération	3	sont équipés de matériel puissant pour dégager les personnes coincées dans leur véhicule lors d'accidents de la route
Camion grue	1	utilisé pour diverses missions où des charges lourdes doivent être élevées
Véhicules de commandement	5	ces véhicules sont utilisés par les officiers pour se rendre sur les lieux des interventions
Véhicule plongeur	1	transporte les plongeurs et leur matériel
Véhicules de transport de matériel et de personnes	7	ces véhicules servent aussi bien pour le transport de matériel que de personnes
Ambulances	6	sont utilisées par le service A.M.U.
Véhicule de balisage	1	utilisé en « protection » des équipes intervenantes sur le terrain

En 2011, le service n'a pas reçu de véhicule.

4.4. Chiffres pour l'année 2011

Le service de prévention a traité 494 dossiers, répartis comme suit :

- 192 avis sur plans,
- 210 visites de prévention et de contrôle,
- 38 permis d'environnement ou permis unique,
- 54 permis de location.

Le nombre de dossiers traités est sensiblement identique d'année en année.

Le service Incendie a effectué 2.221 missions réparties en 530 missions incendies et 1691 autres interventions.

Il a été facturé 318 interventions dont 207 pour nids de guêpes.

4.4.1. Répartition des interventions incendie par type de constat

Type	Nombre
Fausses alertes bien intentionnées	146
Fausses alertes mal intentionnées	3
Feux de cheminée	75
Feux de voiture	26
Feux de camion	8
Feu de train	0

Type	Nombre
Feux de broussailles/forêt	36
Feux de déchets	18
Feux de foin - paille	17
Feux de maisons unifamiliales	15
Feux d'appartements	14
Feux de caravane	3
Feux d'hôtel	0
Feux de cafés - restaurants	0
Feux d'écoles	0
Feux de bâtiments de bureaux	1
Feux de maisons de repos	0
Feux de magasin	0
Feux de bâtiments agricoles	1
Feux de chantier de construction	1
Feux de salles de théâtre/spectacles	0
Autres	166
TOTAL	530

4.4.2. Répartition des autres interventions par type de constat

Type	Nombre
Fausses alertes bien intentionnées	180
Fausses alertes mal intentionnées	2
Accidents de la route	68
Accidents de travail	2
Eboulements	16
Déblaiement-Nettoyage Voie Publique	325
Extermination guêpes	207
Sauvetage animaux	52
Personne bloquée dans un ascenseur	41
Pollution	9
Noyades	13
Travail de vidange	117
Inondations	32
Source radioactive	1
Autres	626
TOTAL	1691

4.4.3. Service ambulance

Nombre total de sorties effectuées : 7.340 dont 1.325 sorties pour lesquelles les patients n'ont pas été transportés (traités sur place, décédés ou courses inutiles).

Nombre de sorties avec transports de personne(s) : 6.015

4.4.4. Centre 100

Nombre d'appels reçus « 100 » et « 112 » : 213.092.

Tableau du nombre de sorties (40.022) en « aide médicale urgente » par commune :

1.627	Andenne
399	Anhée
257	Assesse
362	Beauraing
197	Beauvechain
154	Bievre
331	Cerfontaine
222	Chastre
433	Chaumont Gistoux
1.105	Ciney
410	Court St Etienne
1.184	Couvin
1.307	Dinant
157	Doische
796	Eghezée
349	Fernelmont
355	Floreffe
661	Florennes
720	Fosses-la-Ville
275	Gedinne
1.236	Gembloux
80	Genappe
267	Gesves
447	Grez Doiceau
278	Hamois
421	Hastière
151	Havelange
339	Houyet

1	Huldenberg
127	Incourt
1.180	Jemeppe
517	Jodoigne
338	La Bruyère
32	Marche-en-Famenne
702	Mettet
329	Mont St Guibert
9.981	Namur
152	Ohey
158	Onhaye
74	Orp-Jauche
2.423	Ottignies -LLN
283	Perwez
521	Philippeville
529	Profondeville
196	Ramilies
106	Rixensart
895	Rochefort
1.966	Sambreville
341	Sombreffe
194	Somme-Leuze
305	Vresse
839	Walcourt
234	Walhain
2.515	Wavre
20	Wellin
544	Yvoir

